

# À chacun son Dossier pharmaceutique !



**Le médicament n'est pas un produit comme les autres. Il soigne mais peut aussi comporter des risques.**

**Le Dossier pharmaceutique est un service gratuit offert par les pharmaciens pour sécuriser la délivrance des médicaments et protéger la santé du patient.**

*Les médicaments préservent des maladies avec les vaccins, soulagent les souffrances avec les antalgiques et guérissent. Il y a des risques et des codes d'utilisation à respecter. Les pharmaciens au travers des prescriptions disposent d'outils pour permettre d'atteindre ces objectifs. Ils peuvent prévenir ou diminuer les effets indésirables, contribuer à optimiser par leurs conseils les effets des médicaments et « éduquer » le patient dans la recherche d'une bonne gestion de la prescription.*

## Qu'est-ce qu'une interaction médicamenteuse ?

La prise simultanée de plusieurs médicaments peut modifier l'efficacité et la toxicité d'un traitement. Les interactions peuvent survenir à différents niveaux de l'organisme (tube digestif, foie, intestin, reins...). Plusieurs phénomènes peuvent se produire. Les activités thérapeutiques des médicaments peuvent s'ajouter, s'annuler ou générer des effets secondaires indésirables. Selon l'état de la personne et les médicaments pris, les risques encourus sont plus ou moins graves.



## Qui est concerné ?

Tout individu prenant des médicaments peut ressentir des effets médicamenteux indésirables. Néanmoins, les populations à risques sont logiquement celles qui consomment le plus de médicaments, à savoir :

- Les personnes atteintes de maladie chronique, c'est-à-dire toute pathologie qui nécessite des soins et des traitements sur plusieurs années : diabète, greffes, asthme, hypertension, etc. La maladie chronique peut être classée en ALD (Affection de Longue Durée) par l'Assurance maladie. En France, près de quinze millions de personnes seraient concernées.
- Les seniors de plus de 65 ans s'ils prennent plusieurs médicaments.

**Les effets indésirables des médicaments seraient responsables de 10% des hospitalisations chez les plus de 65 ans et de 20% chez les octogénaires<sup>1</sup>**

<sup>1</sup> Sylvie Legrain, synthèse « Consommation médicamenteuse chez le sujet âgé », 2010, HAS.

## Quelles sont les situations à risque ?

- Lorsqu'un médecin prescrit un traitement, le risque d'erreur thérapeutique est faible. Il augmente lorsque le patient consulte différents spécialistes. Chacun d'entre eux va prescrire une ordonnance, sans savoir exactement ce que le patient prend par ailleurs. Ce cumul de traitements favorise les risques d'interaction médicamenteuse non désirables.
- Un patient qui suit un traitement peut prendre en automédication des médicaments en accès libre, par exemple des produits à base de plantes. Certains médicaments vendus sans ordonnance peuvent aussi entraîner une interaction médicamenteuse de gravité variable.

## Se protéger en ouvrant un Dossier pharmaceutique

Le pharmacien est compétent pour vérifier l'interaction des médicaments entre eux. Il dispose de logiciels informatiques pour les détecter, les analyser et les gérer. Pour cela, il lui faut une visibilité globale sur tous les médicaments pris par le patient. C'est l'objectif du Dossier pharmaceutique, où sont enregistrés les noms et dosages des médicaments délivrés durant les derniers mois. En le consultant, le pharmacien s'assure de la cohérence entre les prescriptions. S'il détecte un risque sérieux, il se met en relation avec le médecin pour l'informer et réviser avec lui la thérapeutique.

**En France, 99,9% des pharmacies sont équipées  
Soit 21 986 pharmacies  
ayant déjà permis la création  
de 35 millions de Dossiers pharmaceutiques**





*En vacances, M. Paul contracte une bronchite. Il consulte un médecin qui lui prescrit un antibiotique. En consultant son Dossier pharmaceutique, le pharmacien constate que cet antibiotique est contre indiqué avec son traitement contre le cholestérol. Le pharmacien contacte son médecin et, en accord avec lui, délivre à M. Paul un autre antibiotique compatible.*

## Sécuriser la dispensation des médicaments

Chaque assuré social peut demander à son pharmacien de lui ouvrir son Dossier pharmaceutique. Quel sera exactement son contenu ?

- Des éléments sur l'identité de l'assuré(e) avec son nom, prénom, sa date de naissance et son sexe.
- La dénomination, les quantités et dates de délivrance des médicaments par le pharmacien.

Pour être plus précis, le Dossier pharmaceutique recense la liste des médicaments dispensés avec ou sans ordonnance au cours des 4 derniers mois, des médicaments biologiques<sup>2</sup> dispensés durant les 3 dernières années et des vaccins vendus pendant les 21 dernières années. Une fois le Dossier pharmaceutique ouvert, il relève de la responsabilité du pharmacien de l'alimenter.



**L'Isère compte 1 235 millions d'habitants  
Aujourd'hui 688 809 Isérois  
ont un Dossier pharmaceutique  
Sur 389 pharmacies de ville, 388 sont reliées !**

## Quel accès sécurisé à ces données de santé ?

Après l'autorisation de l'assuré social pour ouvrir son Dossier pharmaceutique, le pharmacien doit authentifier simultanément sa Carte de professionnel de santé et la Carte Vitale du patient. Le pharmacien a accès à l'historique des dispensations de médicaments provenant de n'importe quelle pharmacie. Une fois la Carte Vitale retirée, toutes les informations disparaissent de l'écran. Le pharmacien et ses collaborateurs sont tenus au secret professionnel. À tout moment, l'assuré peut demander une copie papier, refuser qu'un médicament soit inscrit ou faire fermer son Dossier pharmaceutique.

<sup>2</sup> Médicaments issus des biotechnologies (substances produites à partir de cellules ou d'organismes vivants)

### ENCADREMENT LÉGISLATIF ET SÉCURISATION DU DOSSIER PHARMACEUTIQUE

Le Dossier pharmaceutique a été créé par la loi du 30 janvier 2007. Sa mise en œuvre a été confiée au Conseil national de l'ordre des pharmaciens (CNOP). La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a autorisé son déploiement le 2 décembre 2008 et le décret du 15 décembre 2008 l'a confirmé. Le Dossier pharmaceutique est un dossier électronique. Il appartient à un système d'information partagé entre toutes les pharmacies au niveau national. Sécurisées, les informations sont stockées chez un hébergeur de données personnelles de santé agréé par le Ministère de la santé.

Pour en savoir plus : <http://www.ordre.pharmacien.fr/Le-Dossier-Pharmaceutique/Qu-est-ce-que-le-DP>

## Faire la jonction entre la ville et l'hôpital

Aujourd'hui, 99,9% des pharmacies de ville sont connectées. Mais quel est le suivi en cas d'hospitalisation ? Depuis 2012, les pharmaciens d'établissements de santé peuvent avoir accès au Dossier pharmaceutique dans les mêmes conditions que leurs confrères de ville. La coordination est ainsi renforcée pour assurer un meilleur suivi des traitements. A ce jour, environ 10% des pharmaciens d'hôpitaux sont reliés au Dossier pharmaceutique.

Les premières expérimentations de ce déploiement ont révélé l'intérêt de cet outil numérique pour certains médecins hospitaliers :

- Le « bris de glace », à savoir l'ouverture automatique du Dossier pharmaceutique par les médecins urgentistes, peut contribuer à sauver la vie d'une personne inconsciente ou peu en état de communiquer. En voyant les traitements pris par le patient, le médecin urgentiste saura de quelles pathologies il souffre et pourra rapidement mettre en place la prise en charge la plus appropriée.
- Peu de personnes connaissent exactement les noms et dosages des médicaments pris. En anesthésie-réanimation, l'accès au Dossier pharmaceutique contribue à cerner le risque anesthésique.
- En gériatrie, les polyopathologies entraînent des traitements médicamenteux souvent lourds. Une gestion inadaptée du traitement global peut conduire à une hospitalisation. Le Dossier pharmaceutique est alors très utile pour connaître la chronologie des dispensations, le nom et le dosage des médicaments pris.

Pour évaluer au mieux l'apport du Dossier pharmaceutique aux médecins urgentistes, médecins anesthésistes-réanimateurs et médecins gériatres, une expérimentation est en cours auprès d'une cinquantaine de structures d'urgence et d'établissements gériatriques en France. Le CHU Grenoble Alpes est concerné.

## Un outil au service de l'éducation thérapeutique médicamenteuse du patient

Les personnes atteintes de maladie chronique sont particulièrement concernées par l'éducation thérapeutique. De quoi s'agit-il ? Pour le patient, l'enjeu est de mieux comprendre sa pathologie et son traitement pour retrouver une autonomie au quotidien. Le pharmacien est l'un des intervenants de santé désignés par la loi<sup>3</sup> pour l'accompagner en matière d'éducation thérapeutique. Compétent pour expliquer le rôle des médicaments, la façon de les gérer et de les surveiller, il peut aussi apprendre à administrer certains produits comme, par exemple, l'instillation d'un collyre ou l'inhalation d'un antiasthmatique. Pour le patient, être autonome signifie aussi être capable de surveiller sa maladie. Le pharmacien doit être un soutien pour l'aider à reconnaître les signes d'alerte de ses symptômes ou d'effets indésirables d'un médicament. Il est là pour lui indiquer la conduite à tenir si nécessaire. Enfin, il est à même de l'orienter vers un réseau de santé ou une association de patients.

Pour en savoir plus :  
[www.universite-des-patients-grenoble.fr](http://www.universite-des-patients-grenoble.fr)  
Tél. 04 76 76 69 26

<sup>3</sup> Loi HPST du 21 juillet 2009



## LES PUBLICATIONS DE L'AUEG

ALLIANCE UNIVERSITÉ ENTREPRISE DE GRENOBLE

[www.aueg.org](http://www.aueg.org)

7C CHEMIN DES PRÉS – INOVALLÉE – 38240 MEYLAN

Tél. : 33 (0)4 76 18 28 65 – Fax : 33 (0)4 76 18 28 45

E-mail : [aueg@wanadoo.fr](mailto:aueg@wanadoo.fr)



Directeur de la publication : Jean Bornarel  
Rédactrice : Laure Bornarel – Création graphique : Alice Giraud